

Atelier 3

Annnonce de la foi et solidarité dans l'accompagnement catéchuménal

Argumentaire de l'atelier :

L'atelier visera à :

- partager des expériences d'accompagnement de migrants ;
- se donner des points de repères pour la 1^{ère} annonce ;
- prendre en compte la situation des personnes (conditions matérielles, temps disponible, conditions administratives, langage, ...) ;
- favoriser la collaboration avec d'autres services ecclésiaux.

Éléments relevés au cours de l'atelier :

- **sur le partage d'expériences d'accompagnements de migrants :**
 - Selon les personnes, accompagnements individuels ou en groupes. Si accompagnement en groupe, ce dernier peut être ouvert à d'autres personnes (par exemple, des néophytes). Il faut de la souplesse !
 - A savoir : beaucoup de migrants ont des liens avec l'Église évangélique.
- **sur des points de repères pour la 1^{ère} annonce et pour l'accompagnement :**
 - Place primordiale donnée aux partages de l'évangile. Selon les personnes, le texte est lu ou raconté. Alternance de temps : observer (Regarder Jésus, ce qu'il dit, fait, montre) ; méditer (Qu'est-ce qui me touche ? A quoi cela me fait penser ?) ; échanger et s'interroger ensemble ; etc.
 - Attention particulière : avec eux et pour eux, traduire des prières dans leur langue.
 - Point d'attention : importance de prendre le temps d'accueillir et d'écouter la personne avant et afin de parler de Dieu ensemble.
- **sur la prise en compte de la situation des personnes (conditions matérielles, temps disponible, conditions administratives, langage...)**
 - Les livres pour enfants peuvent être un bon support pour certains accompagnements ; à adapter aux adultes.
 - Importance d'établir la confiance entre accompagnateur et personne accompagnée : on ne peut accueillir la personne et sa demande si le doute persiste.
 - Être attentif au risque possible de ruptures que les musulmans prennent quand ils se font baptiser. Nécessité d'une prise de conscience de ces ruptures possibles (pays d'origine ; famille ; amis).

- Rappel : lors des sacrements, pour les registres de l'Eglise, certaines données personnelles doivent être connues (ce qui peut nécessiter la présentation de papiers d'identité qui ne sont pas nécessairement des papiers français).
 - A savoir : Dans le cadre d'une demande d'asile l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), par un ensemble de questions, vérifie le fondement de l'appartenance à une religion.
- **sur la collaboration avec d'autres services ecclésiaux :**
 - Importance de favoriser les rencontres au niveau de la paroisse pour que se créent des liens fraternels entre paroissiens et migrants.
 - Les liens et collaborations avec d'autres services ou associations d'Eglise permettent d'avancer, de mieux accueillir et d'être signe d'une vraie fraternité. Par exemple, liens avec le Secours Catholique, les mouvements qui s'occupent de solidarité et de la diaconie, la Croix-Rouge, etc. Avec des mineurs, liens avec l'ACE et la JOC. Pour un accompagnement spirituel ou sacramentel, lien de la pastorale des migrants avec le service du catéchuménat.
-